

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20171114-D2017263-DE

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27  
Présents : 21  
Absents : 6  
- dont suppléés : 1  
- dont représentés : 4  
Votants : 26  
- dont pour : 26  
- dont contre : 0  
- dont abstention : 0

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2017  
Publication : 15/11/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le quatorze novembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 9 novembre 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique (arrivée à la question n°11), BOISSE Sandrine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, FABRE Jean-Pierre DELOINCE Michel, GILLY Lucien (*parti après la question 38 et a donné pouvoir à M. PAYOT*), MASSE Roger, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, KLETTY Guy, BOUVET Patrick et NICOLAS Yves.

**EXCUSES** : Mmes ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE, MM. BAGUE Patrice, ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre et FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ANDRE Michèle.

## Délibération n° 2017/263

**OBJET : CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE : AVENANT N°2017-1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PASSEE ENTRE LA C.A.F. ET LES COLLECTIVITES PARTENAIRES.**

Le Conseil de Communauté,

**VU** la délibération du conseil communautaire de la CCVU n°2016/26 du 22 mars 2016 relative à la convention d'objectifs et de financement passée entre la CAF et les collectivités partenaires ;

**VU** l'avenant n°2016-1 du 2 décembre 2016 ;

**VU** le projet d'avenant n°2017-1 qui lui est présenté prenant en compte le fonctionnement des accueils de loisirs sur Barcelonnette et Jausiers pour les 3-6 ans pour les années 2017 et 2018 ;

**VU** l'avis favorable de la commission jeunesse en date du 7 novembre 2017 ;

Sur proposition de la Présidente,  
Après délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n°2017-1 à la convention d'objectifs et de financement qui lui est présenté.
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à sa signature.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY.

